

22\_11\_07 0711VP.

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



**DECISION DU MAIRE PORTANT DECISION DE CLASSEMENT SANS SUITE**

**Marché 2022-06 Fourniture de Colis de Noël**

2022/71

**VILLE D'ESTAIRES**

- Nous, Maire de la Commune d'Estaires (Nord) ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délégation du Conseil Municipal du 22 septembre 2020 donnant délégation permanente au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre d'un montant inférieur à 215 000 € HT ;
- Vu la consultation lancée le 27 juin 2022 selon une procédure adaptée pour la fourniture de colis de Noël décomposée comme suit :
  - Lot 1 : Acquisition de colis de Noël pour les personnes seules
  - Lot 2 : Acquisition de colis de Noël pour les seniors de la commune ;
- Considérant que la compétence seniors a été transférée au C.C.A.S, la commune ne possède plus la compétence permettant de contractualiser un marché public dans le cadre de la dite compétence et que par conséquent il convient de déclarer la consultation sans suite pour motif d'intérêt général ;

**DECIDONS**

**Article 1** : décide de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation relative à la fourniture de colis de Noël.

**Article 2** : La présente décision sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet de mesures de publicités réglementaires et sont ampliation sera adressé au Sous-Préfet de Dunkerque.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou de publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à ESTAIRES, le 07/11/2022  
Le Maire,  
Bruno FICHEUX.

